



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REUNION

Sous-Préfecture de Saint-Benoît
Pôle sécurité et réglementation
Manifestations sportives

Saint-Benoît, le 30 MAI 2017

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA SECURITE ROUTIERE
SECTION MANIFESTATIONS SPORTIVES

-0-0-0-

Relevé de conclusions relatif à l'homologation
du circuit Félix Guichard pour les circuits « automobile » et « karting »

-0-0-0-

La Commission Départementale de la Sécurité Routière s'intéressant aux compétitions et manifestations sportives, s'est réunie le mercredi 24 mai à 14 h 30 sur le site des circuits Félix Guichard à Sainte-Anne - sous la présidence de Madame Christine GEOFFROY, sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Benoît, chef de projet sécurité routière.

Etaient présents :

- Monsieur THIREL Daniel, prévention routière
- L'adjudant Olivier GANNE – SDIS Réunion
- Madame Anouk LE CUILLOUX – DJSCS
- Monsieur Jean Marie LAURET, de la gendarmerie de Saint-Benoît
- Monsieur Denis ANTOU, de la ligue du sport automobile
- Monsieur Félix GUICHARD, ASP CFG
- Monsieur Yanick BOYER, sous-préfecture de Saint-Benoît
- Madame Dolène CONTIN, sous-préfecture de Saint-Benoît
- Madame Geneviève CHU-KOYE HO, sous-préfecture de Saint-Benoît

Absents :

- M. le maire de Saint-Benoît
- M. le chef du service de SAMU

Madame la sous-préfète remercie les membres présents. Elle rappelle que le but de cette CDSR est l'homologation du circuit voiture et du circuit karting pour une durée de quatre ans. Elle invite M. GUICHARD à présenter les deux circuits.

I - Présentation :

M. GUICHARD précise que lors de la venue en janvier 2017 de M. Laurent HACHFI, responsable du service de sécurité et homologation – Pôle sport et vie fédération, avait recommandé des travaux pour les deux circuits :

. Circuit automobile :

- . matérialiser au sol la ligne blanche qui délimite le désign des nouveaux virages aux points 1 et 2 du rapport ;
- . fournir des photos de liaisons de toutes les piles de pneus présentes sur le circuit ;
- . fournir le plan à jour et le courrier attestant la réalisation des aménagements du circuit.

. Circuit karting :

- . tronçon 3 : la bande transporteuse n'est pas fixée en un point ;
- . tronçon 4 : lier une pile de pneus VL aux pneus agricoles entre les deux rangées de blocs « tecpro », afin d'éviter un choc direct ;
- . entrée des stands tronçon 10 : il faut protéger les murs en béton à droite à l'entrée, car la configuration actuelle peut engendrer un choc direct dans les murs ;
- . tronçon 11 : les piles de pneus situées à droite en bord de piste : mettre en place la bande transporteuse ;
- . fournir le plan à jour et le courrier qui attestent la réalisation des aménagements du circuit ;
- . fournir des photos des liaisons de toutes les piles de pneus présentes sur le circuit ;
- . fournir des photos de détails ou la brochure technique du dispositif installé au sol, aux cordes virages.

II - Après une visite des deux circuits, on constate que les travaux ont été réalisés et d'autres sont en attente de réalisation

. Circuit automobile :

Il convient de modifier le virage à l'aide de pneus pour changer la trajectoire.

Les rails accidentés sont à changer et ceux posés à l'envers ont été montés dans le bon sens.

Les puisards sont remplacés par des bacs à gravier .

. Circuit karting :

La partie pneumatique a été retirée et une ligne de pneus a été faite au centre du circuit pour créer des dégagements.

Des bandes blanches rugueuses sont posées dans les virages près des pneus pour servir de vibreurs.

III - Sécurité,

- . des sonos mobiles sont mises en place pendant les manifestations.
- . un véhicule 4x4 de remorquage, équipé d'extincteurs et d'absorbants est présent sur le circuit.
- . des talkie-walkie sont mis à disposition pendant les manifestations.
- . 1 gros extincteur est prévu dans le stand et deux points d'extincteur sont installés sur le long de la piste.

Il n'y a pas de prescriptions pour l'atelier.

Le stand sert de vérifications, il est situé avant l'entrée du circuit « karting ».

Un feu clignotant ou fixe est installé à l'entrée du circuit « voiture » pour permettre le départ des voitures sur le circuit.

M. GUICHARD souhaite à l'avenir créer un passage de câbles pour les feux tout au long de la piste. Pour l'instant, les commissaires agitent les drapeaux pendant les manifestations.

Au virage de la piste, on constate que la trajectoire est trop repoussée, les gens ont tendance à aller sur le vibreur ou dans le bac à graviers.

Il convient de repousser le point de cordes vers l'extérieur et de faire des essais avant d'entreprendre une nouvelle trajectoire.

M. GUICHARD attend l'accord de M. HACHFI avant de faire le tracé final.

Autour du poteau, des glissières et des pneus sont posés afin d'éviter tout accident.

Pour les deux circuits : les piles de pneus sont boulonnées et les rangées de « tecpro » sont liés entre eux avec des sangles pour éviter que cela se déplace.

A la demande de M. HACHFI, des bacs à gravier ont été aménagés sur le dénivellement.

M. GUICHARD a fait remonter le niveau sur les bords du circuit avec du sable.

Une sono est prévue à l'accueil lors du « roulage » et une autre en bas pour « le run ».


M. GUICHARD a fourni à M. HACHFI les photos de détail des travaux réalisés et reste en attente de son attestation de la réalisation des aménagements du circuit conformément à sa demande.

Les membres présents et n'ayant pas de question particulière à soulever, la CDSR émet un avis favorable sous réserve de l'avis de la ligue, de la fédération et que les prescriptions soient respectées.

Les arrêtés préfectoraux ne seront pris qu'après réception des avis de la ligue et de la Fédération Française de Sport Automobile.

La séance s'est levée à 15 h 30.

Pour le Préfet,
La Présidente de la Commission Départementale
de la Sécurité Routière



Christine GEOFFROY

